



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 74699

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les dispositions légales instaurant la création d'ordres professionnels pour certaines professions de santé. Au regard de ces dispositions, certains professionnels de santé salariés sont dans l'obligation d'adhérer à des ordres professionnels afin de pouvoir exercer leur métier. C'est le cas notamment des personnels infirmiers des hôpitaux publics comme des kinésithérapeutes. Ces professionnels s'insurgent contre cette obligation d'inscription à un conseil de l'ordre dans la mesure où leurs revenus sont très nettement inférieurs à ceux pratiqués par leurs collègues libéraux ; ils doivent néanmoins acquitter le même montant de cotisation. Sachant que le décret d'application pour la mise en oeuvre de cette obligation n'est pas encore paru, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures concrètes qu'elle compte prendre afin d'exclure ces professionnels du champ d'application de cette obligation de cotisation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74699

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3266

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)